

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Réunion ordinaire du mardi 26 octobre 2021**

L'an deux mil vingt et un le vingt-six du mois d'octobre à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Domaine de Soulièvres à Airvault, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

23 présents + 4 pouvoirs (27 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Dominique GUILBOT, Jacky JOZEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Gaëtan GARREAU, Mattieu MANCEAU, Frédérique DAMBRINE, Lucette ROCHER
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Fabrice DURAND, Jean-Claude LAURANTIN
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGault, Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Dominique BARREAU, Micheline REAU

4 pouvoirs :

- ✓ Viviane CHABAUTY a donné pouvoir à Olivier FOUILLET
- ✓ Frédéric PARTHENAY a donné pouvoir à Mattieu MANCEAU
- ✓ Jérôme GLORIAU a donné pouvoir à Fabrice DURAND
- ✓ Alain JEZEQUEL a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU

Excusés : Viviane CHABAUTY, Jérôme GLORIAU, Alain JEZEQUEL, Frédéric PARTHENAY

Absent : /

Mattieu MANCEAU a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mercredi 20 octobre

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE Schéma éolien

- VU la délibération du Comité Syndical du PETR du Pays de Gâtine n°2021-07-08 en date du 5 juillet 2021 adoptant une cartographie des vigilances pour le développement éolien et des recommandations pour les futurs projets

Face aux projets de parcs éoliens, en instruction ou en réflexion, le Pays de Gâtine a souhaité anticiper l'élaboration d'une stratégie de développement des Energies Renouvelables (ENR) dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET) et du projet de Parc Naturel Régional (PNR).

En outre, le Pays de Gâtine est aujourd'hui sollicité par l'Etat, suite à l'avis d'opportunité favorable de la Préfète de Région Nouvelle-Aquitaine portant sur le projet de création d'un PNR « Gâtine poitevine », pour émettre un avis sur les projets éoliens en instruction.

Le Comité Syndical du PETR a ainsi délibéré le 5 juillet 2021, sur une cartographie et une liste de recommandations intégrant les vigilances patrimoniales naturelles et paysagères afin d'anticiper les éléments qui seraient inscrits dans la Charte du PNR.

A ce titre, il invite la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet à en débattre.

Après un débat en séance, les conseillers communautaires émettent un avis défavorable à :

- la définition des secteurs de vigilance par cartographie,

- la fixation précise de critères planchers, tels que les parcs de 4 mâts minimum et une zone d'exclusion réglementaire de 600 mètres autour des habitations.

Le Conseil Communautaire rappelle que figer des critères plancher par délibération ne garantit pas la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet de voir se développer uniquement des projets aboutis, acceptés et partagés par le plus grand nombre (élus, habitants, riverains, ...).

En cela, la crainte est de voir un accord automatique d'implantation, exprimé dans le cadre de la délibération du PETR (Parc éolien minimum de 4 mâts et une distance de 600 mètres).

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire affirme :

- ✓ Ne pas souhaiter figer par délibération des critères plancher d'implantation de parcs éoliens par crainte de voir un accord automatique en cas de projets répondant auxdits critères ;
- ✓ Sa volonté de prendre en compte le parc éolien existant dans l'étude de nouveaux projets et d'avoir la garantie d'une étude globale des territoires par les services de l'Etat avant décision sur un projet ;
- ✓ Son souhait de laisser aux communes d'implantation la capacité d'exprimer la pertinence ou non des projets de développement de l'éolien sur leur territoire ;
- ✓ Autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette motion.

A Airvault, le 26 octobre 2021
Le Président,
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20211104-431-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 04-11-2021

Publication le : 04-11-2021

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48